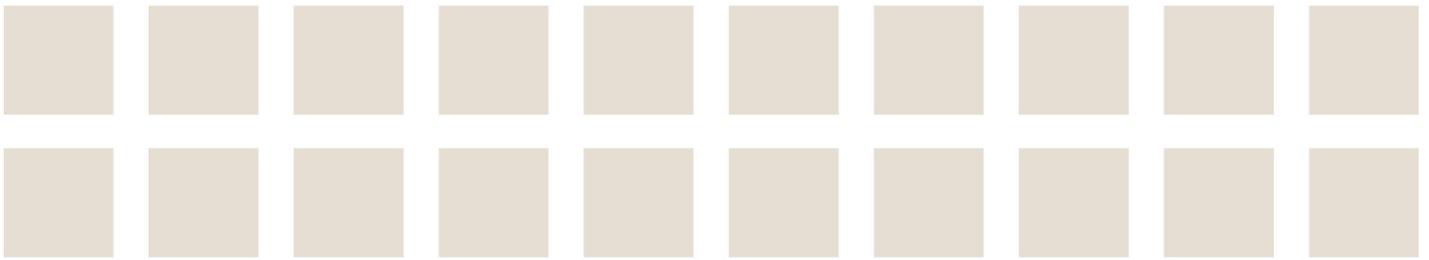
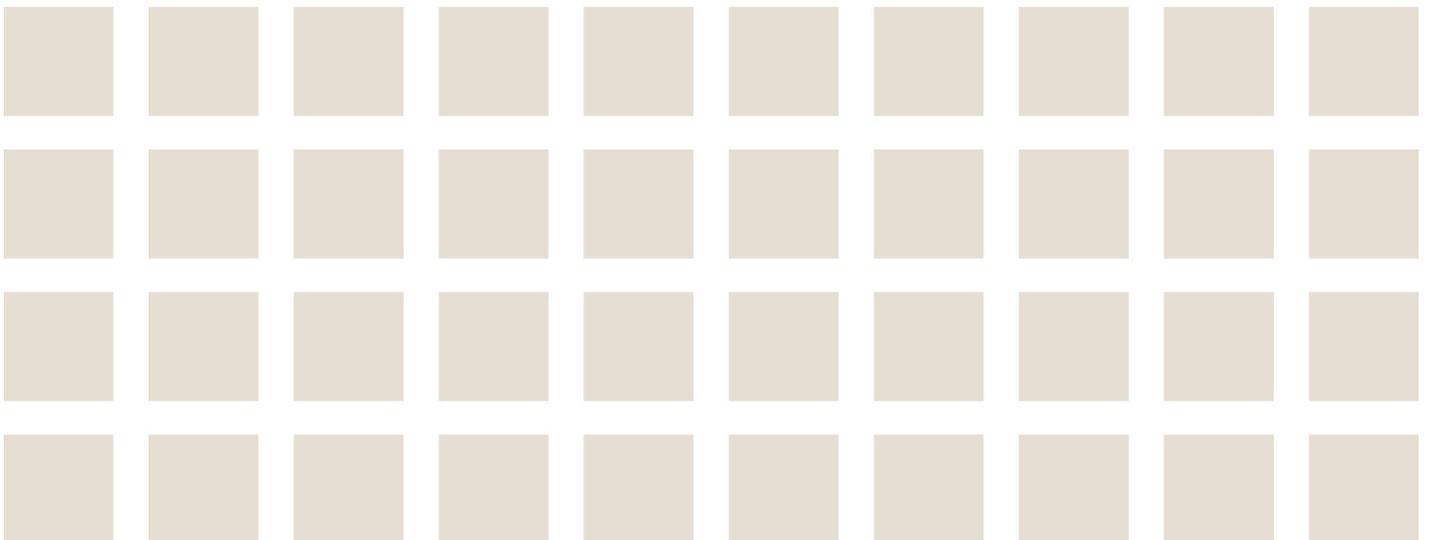


LCL EMISSIONS



RAPPORT ANNUEL 2014



Sommaire

1. Rapport de gestion sur l'exercice 2014
2. Comptes annuels 2014
3. Rapport du Président
4. Rapports des Commissaires aux comptes
5. Honoraires des Commissaires aux comptes
6. Déclaration du Directeur Général Délégué

Rapport de gestion sur l'exercice 2014

Composition du Conseil d'Administration à la clôture de l'exercice

Président

Monsieur Fathi JERFEL

Directeur Général

Monsieur Pierre BOSIO

Directeur Général Délégué

Béatrice PAILLOLE

Administrateurs

Monsieur Olivier NICOLAS

Madame Christine CHARBIT

Monsieur Jean-Philippe BIANQUIS

Monsieur Frédéric FOUQUET

Commissaire aux Comptes

Cabinet PRICEWATERHOUSE COOPERS

représenté par Monsieur Emmanuel BENOIST

RAPPORT DE GESTION DE LA SOCIETE LCL EMISSIONS

sur les comptes sociaux clos le 31 décembre 2014

FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

L'année 2014 est le premier exercice de la société dotée d'une activité opérationnelle. L'activité est conforme aux prévisions avec notamment la commercialisation de la première offre au public dans le réseau LCL pour une émission le 22 juillet 2014, ainsi qu'une émission pour le réseau Crelan en Belgique le 29 décembre.

Le montant total émis en 2014 s'élève à 154 millions d'euros. L'objectif est de poursuivre cette activité d'émission au cours de l'année 2015.

Au cours de l'exercice 2014, les évolutions suivantes ont eu lieu :

- Assemblée Générale Extraordinaire du 30 Avril 2014 :

Le capital social est augmenté de 2 000 000 Euros correspondant à 125 000 actions de 16 euros chacune pour constituer un capital social de 2 225 008 euros divisé en 139 063 actions.

- Assemblée Générale Extraordinaire du 17 Juin 2014 :

Approbation des comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2013 et affectation de la perte de 4 106.71€ en report à nouveau.

COMPTE DE RESULTAT

L'année 2014 étant le lancement de l'activité de la société, le comparatif avec l'année précédente ne revêt pas de caractère pertinent.

Le **résultat net** pour l'exercice 2014 ressort en perte de 87 milliers euros (contre une perte de 4 milliers d'euros pour l'exercice 2013) qui se décompose en :

Le résultat d'exploitation est en perte pour 388 milliers d'euros.

- Les charges d'exploitation sont principalement composées :
 - de commissions de gestion pour 72 milliers d'euros,
 - d'honoraires de commissaires aux comptes pour 15 milliers d'euros,
 - de commissions de placement pour 190 milliers d'euros,
 - de commissions de garantie pour 33 milliers d'euros,
 - d'honoraires du groupement de moyen pour 63 milliers d'euros.

Le résultat financier s'établit à 301 milliers d'euros et se décompose :

- de Produits financiers pour 749 milliers d'euros,
- Charges financières pour 448 milliers d'euros

Le résultat exceptionnel est nul

BILAN

Au 31 décembre 2014, le total de bilan s'établit à 153 887 milliers d'euros (223 milliers d'euros au 31 décembre 2013).

Les postes de l'actif

L'actif se compose uniquement du poste « disponibilités » pour 153 887 milliers d'euros dont 127 353 milliers d'euros d'actifs de couverture des EMTN émis par LCL Emissions.

Les postes du passif

Le passif du bilan s'établit à 153 887 milliers d'euros et est composé des éléments suivants :

- des emprunts obligataires pour 151 564 milliers d'euros,
- des intérêts courus à payer sur les emprunts obligataires pour 34 milliers d'euros,
- du poste fournisseurs et factures non parvenues pour 155 milliers d'euros.
- des capitaux propres, qui s'établissent à 2 134 milliers d'euros au 31 décembre 2014 (221 milliers d'euros au 31 décembre 2013) :

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2013	Affectation du résultat 2013	Mouvement de la période	31/12/2014
Capital social	225		2 000	2 225
Primes d'émission, de fusion, d'apport	0			0
Réserve légale	0			0
Réserves statutaires et contractuelles	0			0
Autres réserves	0			0
Report à nouveau	0	-4		-4
Résultat de l'exercice	-4	4	-87	-87
Provisions réglementées	0			0
Distribution de dividendes	0			0
Versement de dividendes	0			0
TOTAL CAPITAUX PROPRES	221	0	1 913	2 134

Le capital social est divisé en 139 063 actions de 16 euros de valeur nominale.

DISTRIBUTION DE DIVIDENDES

Au titre de l'exercice 2014, il est proposé d'affecter la perte du résultat de l'exercice de 87 065 euros en report à nouveau ; celui-ci après affectation sera débiteur pour 91 171 euros.

Nous vous informons qu'aucun dividende n'a été distribué au cours des trois derniers exercices.

HORS BILAN

Au 31 décembre 2014, des instruments financiers à terme (IFT) sont comptabilisés pour un total de 152 564 milliers d'euros (néant au 31 décembre 2013) et sont composés de swaps de performance.

Le poste « engagements de garantie reçue » s'élève à 6 123 milliers d'euros (néant au 31 décembre 2013).

INFORMATIONS SUR LES DELAIS DE PAIEMENT FOURNISSEURS

L'article L. 441-6-1 du Code de commerce impose aux sociétés dont les comptes annuels sont certifiés par un Commissaire aux comptes de publier dans leur rapport de gestion le solde des dettes à l'égard des fournisseurs par date d'échéance suivant les modalités du décret n°2008-1492 article D441-4.

Délais de paiement fournisseurs :

<i>en milliers d'euros</i>	2014			2013		
	< 30 jours	30 < à < 60 jours	60 jours < à < 2 ans	< 30 jours	30 < à < 60 jours	60 jours < à < 2 ans
Montant des factures	0	0	0	6	2	0
Nombre de facture	0	0	0	4	1	0

EVENEMENT IMPORTANT POSTERIEUR A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Il n'y a pas d'événement important postérieur à la clôture du 31 décembre 2014 à signaler.

PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT SUR 2015

LCL Emissions poursuivra le développement de son activité d'émissions de titres obligataires en 2015.

FILIALES ET PARTICIPATIONS

Néant.

CONTROLE DE LA SOCIETE

Amundi Finance détient 99,9% des actions.

CHANGEMENTS APPORTES AUX MODES DE PRESENTATION DES COMPTES

Des schémas comptables appropriés ont été mis en place avec le développement des activités de LCL Emissions.

CONVENTIONS REGLEMENTEES

Il n'a été conclu au cours de l'exercice 2014, aucune convention entrant dans le champ d'application de l'article L.225-38 du Code de commerce.

INFORMATIONS SOCIALES, SOCIETALES et ENVIRONNEMENTALES

L'article 225 de la loi Grenelle II du 12 juillet 2010 et son décret d'application du 24 avril 2012 étendent les obligations, notamment pour les entreprises émettant des titres sur un marché réglementé, de publier dans le rapport de gestion des informations sur les « conséquences sociales et environnementales de leur activité et sur leurs engagements sociétaux en faveur du développement durable ».

Cependant, LCL EMISSIONS ne dispose d'aucun salarié. De ce fait, aucune information sociale ne peut être communiquée. Par ailleurs, l'entité ne dispose pas de bâtiments en propre et n'a donc pas d'empreinte environnementale directe. L'impact environnemental et l'impact sociétal de ses activités s'inscrit dans le cadre des politiques définies par le Groupe Amundi et présentées dans son rapport de gestion.

RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Date d'arrêté Durée de l'exercice (mois)	31/12/2014 12	31/12/2013 12	31/12/2012 12	31/12/2011 12	31/12/2010 1
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	2 225 008	225 008	40 000	40 000	40 000
Nombre d'actions					
- ordinaires	139 063	14 063	2 500	2 500	2 500
- à dividende prioritaire					
Nombre maximum d'actions à créer					
- par conversion d'obligations					
- par droit de souscription					
OPERATIONS ET RESULTATS					
Chiffre d'affaires hors taxes					
Résultat avant impôt, participation, dot. amortissements et provisions	-87 064,59	-4 144,13	-1 946,93	-8 289,76	
Impôts sur les bénéfices					
Participation des salariés					
Dot. Amortissements et provisions					
Résultat net	-87 064,59	-4 106,71	-1 946,93	-8 289,76	
Résultat distribué					
RESULTAT PAR ACTION EN EUROS					
Résultat après impôt, participation, avant dot.amortissements, provisions	-0,63	-0,29	-0,78	-3,32	
Résultat après impôt, participation dot. amortissements et provisions	-0,63	-0,29	-0,78	-3,32	
Dividende attribué					
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés					
Masse salariale					
Sommes versées en avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales...)					

INFORMATIONS SUR LES MANDATAIRES SOCIAUX

Rémunération des mandataires sociaux

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce, nous devons rendre compte de la rémunération totale (éléments fixes, variables et exceptionnels) y compris sous forme d'attribution de titres de capital, de titres de créances ou de titres donnant accès au capital ou à l'attribution de titres de créances et des avantages de toute nature versés durant l'exercice écoulé à chaque mandataire social détenant au moins un mandat dans une société dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé.

Nous devons indiquer également les engagements de toute nature pris par la Société au bénéfice de ses mandataires sociaux détenant au moins un mandat dans une société dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé, correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de ces fonctions ou postérieurement à celles-ci, ainsi que les modalités de détermination de ces engagements.

A ce titre, nous vous informons que LCL Emissions n'a versé ni rémunération, ni avantage en nature, ni jetons de présence à ses mandataires sociaux au cours de l'année 2014.

Certains mandataires sociaux exercent leur activité principale en tant que salariés d'autres entités juridiques du groupe Amundi Group et plus largement du groupe Crédit Agricole SA, actionnaires indirects principaux de la Société. Ils reçoivent, à ce titre, une rémunération et des avantages conformes aux grilles de classification en vigueur au sein des groupes Crédit Agricole SA et Amundi Group.

Conformément à leur politique interne Amundi Group et Crédit Agricole SA ne communiquent pas cette rémunération et ces avantages à leurs filiales.

Aucun plan d'options (options d'achat ou options de souscription) n'a été mis en place au sein de LCL Emissions.

Liste des mandats exercés par les mandataires sociaux

Au 31 décembre 2014

BIANQUIS Jean-Philippe

Société	Fonction	Représente
AMUNDI FINANCE EMISSIONS	Administrateur	
AMUNDI ISSUANCE	Administrateur	
(*) AMUNDI MULTIMANAGERS TRADING COMPANY LIMITED	Administrateur	
(*) CA MONE CASH	Président	
CRELAN INVEST SICAV	Administrateur	
LCL EMISSIONS	Administrateur	
LRP	Administrateur	

(*) Mandat échu au cours de cet exercice

BOSIO Pierre

Société	Fonction	Représente
AMUNDI FINANCE	Directeur Général	
AMUNDI FINANCE EMISSIONS	Directeur Général	
AMUNDI ISSUANCE	Directeur Général Délégué	
LCL EMISSIONS	Directeur Général	
LRP	Administrateur	

(*) Mandat échu au cours de cet exercice

CHARBIT Christine

Société	Fonction	Représente
LCL EMISSIONS	Administrateur	
LCL LE CREDIT LYONNAIS	Administrateur	
ANGLE NEUF	Administrateur	

(*) Mandat échu au cours de cet exercice

FOUQUET Frédéric

Société	Fonction	Représente
AMUNDI FINANCE EMISSIONS	Administrateur	
AMUNDI ISSUANCE	Administrateur	
LCL EMISSIONS	Administrateur	

(*) Mandat échu au cours de cet exercice

JERFEL Fathi

Société	Fonction	Représente
AMUNDI	Administrateur Directeur Général Délégué	
AMUNDI FINANCE	Administrateur	
AMUNDI FINANCE EMISSIONS	Président du conseil d'administration	
AMUNDI HELLAS MFMC SA (EXEMPORIKI ASSET MANAGEMENT MFCM)	Chairman	
AMUNDI IMMOBILIER	Président du conseil d'administration	
AMUNDI INDIA HOLDING	Président du conseil d'administration	
AMUNDI INDIA HOLDING	Président de la SAS	Représentant AMUNDI
AMUNDI ISSUANCE	Président du conseil d'administration	
AMUNDI JAPAN LTD (EX SGAM JAPAN CO LTD)	Chairman	
AMUNDI POLSKA TFI	Président du Conseil de Surveillance	
AMUNDI PRIVATE EQUITY FUNDS	Président du conseil d'administration	
AMUNDI SGR S.P.A	Chairman	
BFT GESTION	Administrateur	
DNA	Director	
ETOILE GESTION	Président du conseil d'administration	
INVESTICNI KAPITALOVA SPOLECNOST KB (IKS)	Chairman of supervisory board	
JERFEL PATRIMOINE	Autre	
LCL ACTIONS FRANCE	Président du conseil d'administration	
LCL EMISSIONS	Président du conseil d'administration	
NEXSTAGE SAS	Administrateur	
RADIAN	Administrateur	Représentant AMUNDI GROUP
S.C.I. FJA	Autre	
SBI FUNDS MANAGEMENT PRIVATE LTD	Director	
SOCIETE GENERALE GESTION	Administrateur	
STRUCTURA	Administrateur	
WAFI GESTION (MAROC)	Director	

(*) Mandat échu au cours de cet exercice

NICOLAS Olivier

Société	Fonction	Représente
CREDIT AGRICOLE HOME LOAN SFH	Administrateur	
BFC ANTILLES-GUYANE	Administrateur	
ANGLE NEUF SAS	Administrateur	
LCL EMISSIONS	Administrateur	

(*) Mandat échu au cours de cet exercice

PAILLOLE Béatrice

Société	Fonction	Représente
AMUNDI FINANCE	Directeur Général	

Société	Fonction	Représente
	Délégué	
AMUNDI FINANCE EMISSIONS	Directeur Général Délégué	
AMUNDI ISSUANCE	Directeur Général	
LCL EMISSIONS	Directeur Général Délégué	

(*) Mandat échu au cours de cet exercice

Comptes annuels 2014

LCL EMISSIONS

**90 Boulevard Pasteur
75015 PARIS**

**Etats financiers au 31 décembre 2014
en milliers d'euros**

BILAN ACTIF

Désignation : LCL EMISSIONS

Rubriques	Montant brut	Amort. Prov.	31/12/2014	31/12/2013
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
TOTAL II				
STOCKS ET EN-COURS				
CREANCES				
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	153 887		153 887	223
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL III	153 887		153 887	223
TOTAL GENERAL (I à VI)	153 887		153 887	223

BILAN PASSIF

Désignation : LCL EMISSIONS

Rubriques	31/12/2014	31/12/2013		
Capital social ou individuel (1) (dont versé : <table border="1" style="display: inline-table; vertical-align: middle;"><tr><td style="width: 50px; height: 15px;"></td><td style="width: 50px; text-align: center;">2 225</td></tr></table>)		2 225	2 225	225
	2 225			
Réserves réglementées (3) (dont rés. prov. cours <table border="1" style="display: inline-table; vertical-align: middle;"><tr><td style="width: 50px; height: 15px; text-align: center;">B1</td><td style="width: 50px; height: 15px;"></td></tr></table>)	B1		0	0
B1				
Report à nouveau	-4			
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	-87	-4		
RESULTAT EN ATTENTE D'AFFECTATION				
TOTAL I	2 134	221		
AUTRES FONDS PROPRES				
TOTAL II				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
TOTAL III				
DETTES (4)				
Autres emprunts obligataires	151 564			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	155	2		
Dettes fiscales et sociales	0			
Autres dettes	34			
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL IV	151 753	2		
TOTAL GENERAL (I à V)	153 887	223		

Résultat de l'exercice en centimes -87 064,59

Total du bilan en centimes 153 887 241,56

HORS BILAN (en liste)

Désignation : LCL EMISSIONS

Rubriques	31/12/2014	31/12/2013
Sw aps de performance - engagement donné Sw aps de taux - engagement donné	152 564	
TOTAL DES SWAPS - ENGAGEMENTS DONNES	I 152 564	
Sw aps de performance - engagement reçu Sw aps de taux - engagement reçu		
TOTAL DES SWAPS - ENGAGEMENTS RECUS	II	
TOTAL DES SWAPS	(I+II) 152 564	
Avals cautions et garanties données Avals cautions et garanties recues		
TOTAL DES AVALS ET CAUTIONS ET GARANTIES		
Garanties recues d'Etablissements de Credit	6 123	
TOTAL DES GARANTIES RECUES D'ETABLISSEMENTS DE CREDIT	6 123	

COMPTE DE RESULTAT (en liste)

Désignation : LCL EMISSIONS

Rubriques	France	Exportation	31/12/2014	31/12/2013
CHIFFRE D'AFFAIRES NET				
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION		I		
Autres achats et charges externes			388	4
Impôts, taxes et versements assimilés			0	0
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION		II	388	4
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			-388	-4
OPERATIONS EN COMMUN				
PRODUITS FINANCIERS				
Autres intérêts et produits assimilés			750	0
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS		V	750	0
Intérêts et charges assimilées			317	
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			132	
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES		VI	448	
2. RESULTAT FINANCIER (V - VI)			301	0
3. RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)			-87	-4

COMPTE DE RESULTAT (suite)

Désignation : LCL EMISSIONS

Rubriques	31/12/2014	31/12/2013
Produits exceptionnels sur opérations en capital		0
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS VII		0
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		0
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES VIII		0
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		0
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise IX		
Impôts sur les bénéfices X		
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+VII)	750	0
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VII+IX+X)	837	4
5. BENEFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)	-87	-4

ANNEXES

1. FAITS CARACTERISTIQUES

Evènements significatifs de l'exercice

Lancement au second semestre 2014 de l'activité d'émission de valeurs mobilières (EMTN) pour LCL (émissions publiques et privées) et CRELAN (émission publique).

Variation des capitaux propres

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 avril 2014 a décidé d'augmenter le capital de la société LCL Emissions d'un montant de 2 000 000 euros pour le porter de 225 008 euros à 2 225 008 euros par émission de 125 000 action nouvelles de 16 euros de nominal chacune.

2. EVENEMENTS SUBSEQUENTS

Néant

3. PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION

PRESENTATION DES COMPTES

Les informations relatives à l'exercice 2014 sont indiquées dans les états financiers et l'annexe en euros.

PRINCIPES GENERAUX

Les états financiers de LCL EMISSIONS sont établis dans le respect des principes comptables applicables en France conformément au Plan Comptable Général, aux principes généralement admis (PCG art. 831-1) ainsi qu'aux règles définies par Crédit Agricole SA agissant en tant qu'Organe Central et chargé d'adapter les principes généraux aux spécificités du groupe Crédit Agricole.

CHANGEMENTS DE METHODE COMPTABLE ET DE PRESENTATION DES COMPTES

Des schémas comptables appropriés ont été mis en place avec le développement des activités de LCL Emissions.

VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

Ces titres sont enregistrés à leur prix d'acquisition frais exclus. Les sorties sont valorisées d'après le mode premier entré, premier sorti. Les moins-values éventuelles par rapport à la

valeur probable de négociation, déterminée ligne à ligne, font l'objet d'une provision pour dépréciation.

TITRES DE PARTICIPATION ET DE FILIALES

Les titres de participations et de filiales sont comptabilisés au coût historique. Les sorties sont valorisées d'après le mode premier entré, premier sorti. A la clôture de l'exercice, ils font l'objet individuellement de provisions pour dépréciation lorsque leur valeur d'utilité est inférieure au coût historique.

Dans la liste des filiales et participations, le chiffre d'affaires et le résultat sont ceux de l'exercice en cours, sous réserve de leur approbation par les assemblées générales ordinaires.

IMMOBILISATIONS

Les immobilisations figurent au bilan à leur prix d'acquisition.

CHARGES ET PRODUITS

Les produits et charges de commissions sont comptabilisés en résultat en fonction de la nature des prestations auxquelles ils se rapportent.

IMPOTS SUR LES SOCIETES

La charge d'impôt figurant aux comptes de résultat correspond à l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice. Elle intègre la contribution sociale de 3,3%.

INTEGRATION FISCALE

LCL EMISSIONS est depuis le 1^{er} janvier 2011 dans le groupe fiscal Amundi Group.

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Le capital de LCL EMISSIONS est composé exclusivement de 139 063 actions ordinaires entièrement libérées d'une valeur nominale de 16 euros.

Au 31 décembre 2014, Amundi Finance détient 139 057 actions.

Société Générale Gestion, Etoile Gestion, Amundi Immobilier, Amundi, BFT Gestion et CPR Asset Management détiennent respectivement 1 action.

REMUNERATION DES DIRIGEANTS

La rémunération des dirigeants est connue de l'actionnaire unique.

4. NOTES SUR LE BILAN

Immobilisations

Tableau 1 - Immobilisations

Néant

Emprunts et dettes financières Tableau 4 – Etats des échéances des créances et des dettes

Détail des émissions au 31 décembre 2014 :

<u>PRODUITS</u>	date emission	Montants Emis	Montants cédés	solde
LCL EMTN_Sweet Autocall 6 Ans sur EURO STOXX 50	02/07/2014	2 000		2 000
LCL EMTN_Sweet Autocall 6Y sur EURO STOXX 50 Juille 2020	09/07/2014	1 400		1 400
LCL CAPTURE	22/07/2014	122 606	2 760	119 846
LCL Sweet Autocall 3 Ans sur EURO STOXX 50 24-07-2017	23/07/2014	1 500		1 500
LCL Sweet Autocall 5 Ans sur EURO STOXX 50 31-07-2019	31/07/2014	1 550		1 550
LCL Autocall 4 Ans sur EURO STOXX 50 01-10-2018	30/09/2014	1 000		1 000
LCL Emissions (FR) Auto-Callable Health Care	29/12/2014	24 268		24 268
	total	154 324	2 760	151 564

Produits à recevoir

Tableau 7 – Détail des produits à recevoir

Néant

Charges à payer

Tableau 6 – Détail des charges à payer

Le poste Charges à payer est composé de factures non parvenues pour 155 milliers d'euros.

Tableau de Financement

Tableau 9 – Tableau de Financement

Engagements de hors bilan

Les montants en hors bilan se décomposent en :

- Engagement de garantie pour un montant de 6 123 milliers d'euros qui correspond à la garantie consentie par Amundi Finance,
- Swaps de performance de l'activité pour un notionnel de 152 564 milliers d'euros.

1 - IMMOBILISATIONS

Désignation : LCL EMISSIONS

31/12/2014

CADRE A - IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations	
		par réévaluation au cours de l'exercice	acquisitions, créations apports, virements
Frais établissement et de développpt TOTAL I			
Autres postes immob. incorporelles TOTAL II			
Terrains			
- sur sol propre			
Constructions - sur sol d'autrui			
- install.générales			
Install.techn.,mat.,outillage indust.			
- installations générales, agencmts, aménag.			
Autres immob. - matériel de transport			
corporelles - matériel de bureau et informatique, mobilier			
- emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
TOTAL III			
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres participations			
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières			
TOTAL IV			
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)			

CADRE B - IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale Valeur d'origine immo. fin d'exercice
	par virement de poste à poste	par cession, mise HS, mise en équivalence		
Frais établissement et développpt Tot. I				
Autres postes immo.incorporelles Tot. II				
Terrains				
- sur sol propre				
Constructions - sur sol d'autrui				
- install.géné., agenc				
Install.techn.,matériel,outillage indust.				
- install.géné., agenc				
Autres immob. - matériel de transport				
corporelles - mat.bureau, inf., mob.				
- emballages récupér.				
Immobilis. corporelles en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL III				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilis. financières				
TOTAL IV				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)				

2 - AMORTISSEMENTS

Désignation : LCL EMISSIONS

Clôture au : 31/12/2014

CADRE A	SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES			
Immobilisations amortissables	Amortissements début exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Reprises	Amortissements fin exercice
Frais établist, développement I				
Autres immob.incorporelles II				
Terrains				
- s/sol propre				
Constructions				
- s/sol autrui				
- inst.général.				
Install.techn., mat.,outillage				
- inst.agencmts				
Aut. immob.				
- mat.transport				
corporelles				
- mat.bureau				
- embal.réc.div.				
TOTAL III				
TOTAL (I à III)				

CADRE B	VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES						
Immobilisat. amortissab.	Dotations			Reprises			Mouvement net amortissements fin exercice
	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amortissem. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amortissem. fiscal exceptionnel	
Frais établist. I							
Aut.immo.inc. II							
Terrains							
Constructions							
- sol propre							
- sol autrui							
- inst.général.							
Inst.tech.,mat.							
Aut.immo.corp.							
- Inst.agencmts							
- mat.transport							
- mat.bureau							
- embal.récup.							
TOTAL III							
Acquis. de titres							
TOTAL IV							
TOTAL (I à IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV

CADRE C	MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES			
Charges réparties	Montant net début exercice	Augmentations	Dotations	Montant net fin exercice
Frais d'émis. emprunt à étaler				
Primes de rembt obligations				

3 - PROVISIONS

Désignation :

LCL EMISSIONS

31/12/2014

Nature des provisions	Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS Dotations	DIMINUTIONS Reprises	Montant à la fin de l'exercice
Prov. gisemts miniers, pétroliers				
Prov. pour investissement				
Prov. pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires				
Dont majoration except. 30%				
Implant. étrang. avant 01/01/92				
Implant. étrang. après 01/01/92				
Prov. pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
TOTAL I				
Prov. pour litiges				
Prov. pour garanties clients				
Prov. pertes marchés à terme				
Prov. pour amendes et pénalités				
Prov. pour pertes de change				
Prov. pensions, obligations simil.				
Prov. pour impôts				
Prov. pour renouvellement immo.				
Prov. pour gros entretien et revi.				
Prov. charges s/congés à payer				
Autres prov. risques et charges				
TOTAL II				
Prov. immobilisat. incorporelles				
Prov. immobilisat. corporelles				
Prov. titres mis en équivalence				
Prov. titres de participation				
Prov. autres immo. financières				
Prov. stocks et en cours				
Prov. comptes clients				
Autres prov. pour dépréciation				
TOTAL III				
TOTAL GENERAL (I + II + III)				
Dont dotations et reprises				
- d'exploitation				
- financières				
- exceptionnelles				
Dépréciation des titres mis en équivalence à la clôture de l'exercice				

4 - ETATS DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES

Désignation : LCL EMISSIONS

31/12/2014

CADRE A	ETATS DES CREANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières			
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients			
	Créance représent. titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité Sociale et autres organismes sociaux			
	- impôt sur les bénéfiques			
	Etat et autres			
	- taxe sur la valeur ajoutée			
	collectivités - autres impôts, taxes, versements assimilés			
	- divers - diverses sociaux			
	Groupe et associés (2)			
	Débiteurs divers (dont pension titres)			
	Charges constatées d'avance			
TOTAUX				
(1) Montant :	- prêts accordés en cours d'exercice			
	- remboursements obtenus en cours d'exercice			
(2) Prêts et avances consentis aux associés				

CADRE B	ETAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d' 1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
	Emprunts obligataires conver.(1)				
	Autres emprunts obligataires (1)	151 564		4 050	147 514
	Empr., dettes - à 1 an maximum				
	établi crédit - à plus de 1 an				
	Empr.,dettes financ.divers (1) (2)				
	Fournisseurs, comptes rattachés	155	155		
	Personnel et comptes rattachés				
	Sécurité sociale, aut.org.sociaux				
	- impôt bénéfiques				
	Etat et autres				
	- T.V.A.	0	0		
	collectivités - oblig.cautionnées				
	- autres impôts				
	Dettes immob. cptes rattachés				
	Groupe et associés (2)				
	Autres dettes (pension titres)	34	34		
	Dettes représent.titres emprunt.				
	Produits constatés d'avance				
TOTAUX		151 753	189	4 050	147 514
(1) Emprunts souscrits ds exerc.					
Emprunts rembours.ds exerc.					
(2) Emprunts, dettes associés					

5 - VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

Désignation : LCL EMISSIONS

31/12/2014

Situation à l'ouverture de l'exercice		Solde
Capitaux propres avant distributions sur résultats antérieurs		221
Distributions sur résultats antérieurs		
Capitaux propres après distributions sur résultats antérieurs		221
En moins		En plus
Variations du capital		2 000
Variations des primes liées au capital		
Variations des réserves		
Variations des subventions d'investissement		
Variations des provisions réglementées		
Autres variations	87	
SOLDE	87	2 000
Situation à la clôture de l'exercice		Solde
Capitaux propres avant répartition		2 134

6 - DETAIL DES CHARGES A PAYER

Désignation : LCL EMISSIONS

31/12/2014

Charges à payer		Montant
40100000	Fournisseurs	0
40110000	Fournisseurs bureaux	
40800000	Fourn. - fact. non parvenues	14
40800009	Fourn. - fact. non parvenues GL	140
46869999	charges à payer - swap	34
Situation à la cloture de l'exercice		188

7 - DETAIL DES PRODUITS A RECEVOIR

Désignation : LCL EMISSIONS

31/12/2014

Produits à recevoir		Montant
46879999	Produits a recevoir / Swap	
51861000	Interets bancaires a recevoir	
Situation à la cloture de l'exercice		

8 - PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS

Désignation : LCL EMISSIONS

31/12/2014

Détail des produits et charges exceptionnels		Charges	Produits
67110000	pertes liées aux EOB		
61720000	Pénalités - amendes fiscales		
67561000	VNC participations		
67800000	autres charges exceptionnelles		
77110000	produits liés aux EOB		
77561000	PCEAC participations		
Situation à la clôture de l'exercice			

9 - TABLEAU DE FINANCEMENT

Désignation : LCL EMISSIONS

31/12/2014

Emplois	Exercice N	Exercice N-1	Ressources	Exercice N	Exercice N-1
Distributions mises en paiement en cours d'exercice			Capacité d'autofinancement de l'exercice	-87	-4
Acquisitions élmts actif immob. - Immobilisations incorporelles - Immobilisations corporelles - Immobilisations financières			Cessions élmts actif immobilisé - Immobilisations incorporelles - Immobilisations corporelles - Immobilisations financières		0
Charges à répartir sur plusieurs exercices Réduction capitaux propres		-2	Augmentation capitaux propres - Capital ou apports - Autres capitaux propres	2 000	185 8
Rembourst dettes financières	-151 564		Augmentation dettes financières		
TOTAL EMPLOIS	-151 564	-2	TOTAL RESSOURCES	1 913	189
RESSOURCE NETTE	153 477	191	EMPLOI NET		

Variation du fonds de roulement net global	Besoins (B)	Dégagements (D)	Solde N (D-B)	Solde N-1
VARIATIONS EXPLOITATION				
Variations des actifs d'exploitation - Stocks et en-cours - Avances et acomptes versés sur commandes - Créances clients, comptes rattachés et autres créances	0			
Variations des dettes d'exploitation - Avances et acomptes reçus sur commandes en cours - Dettes fournisseurs, comptes rattachés et autres dettes		153		
TOTAUX EXPLOITATION		153		
A VARIATION NETTE EXPLOITATION			153	1
VARIATIONS HORS EXPLOITATION				
Variations des autres débiteurs Variations des autres créditeurs		34		
TOTAUX HORS EXPLOITATION		34		
B VARIATION NETTE HORS EXPLOITATION			34	
TOTAL [A+B] DEGAGEMENT NET DE FONDS DE ROULEMENT			187	1
VARIATIONS TRESORERIE				
Variations des disponibilités Variations concours bancaires courants, soldes crédit. banque	153 664			
TOTAUX TRESORERIE	153 664			
C VARIATION NETTE TRESORERIE			-153 664	-192
VARIATION FONDS DE ROULEMENT NET GLOBAL [A+B+C] : RESSOURCE NETTE			-153 477	-191

Rapport du Président

**RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
AU TITRE DE LA LOI DE SECURITE FINANCIERE (LSF)
- EXERCICE 2014 -**

* * *

Mesdames, Messieurs les Administrateurs,

En application des articles L. 225-37 alinéa 6 du Code de commerce, L.621-18-3 du Code Monétaire et Financier et de l'article 222-9 du Règlement Général de l'AMF, je vous rends compte, dans le présent rapport, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par Amundi Finance et applicables à ses filiales, dont LCL Emissions.

Le présent rapport a été établi sur la base de la documentation, des reportings, des travaux de contrôles mis en œuvre au sein de l'établissement au titre du dispositif réglementaire de contrôle interne d'Amundi Group. En outre des échanges réguliers, portant sur le contrôle interne et les risques de l'établissement, sont intervenus entre le Président du Conseil d'Administration, le Directeur Général, le Directeur Général Délégué et les Responsables des fonctions de contrôle.

1. PREPARATION ET ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL

Il est rappelé préalablement que LCL Emissions est à l'origine une SAS - Valinter 17 - transformée en juin 2013 en Société Anonyme à Conseil d'Administration.

Les informations fournies ci-dessous viennent en complément des éléments fournis dans le rapport de gestion conformément à l'article L.225-102-1 du Code de commerce (sur les rémunérations, les mandats et fonctions des mandataires sociaux, ...).

Conformément à l'article L. 225-37 du Code de commerce, le Conseil d'administration de LCL Emissions n'a pas encore pris la décision de se référer à un code de gouvernement d'entreprise. Cependant, LCL Emissions respecte notamment les règles suivantes en complément des exigences requises par la loi :

- Diversité des membres du Conseil : LCL Emissions comprend au sein de son conseil d'administration au moins une femme administrateur et une femme à sa direction générale.
- Dissociation des fonctions de direction et de présidence du conseil : le Conseil d'Administration a opté pour une dissociation des fonctions.
- Durée des mandats ; la durée des fonctions des administrateurs est statutairement fixées à 3 ans ; elles prennent fin à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire leur mandat.

1.1. Structure de gouvernance et Conseil

- Mode de direction choisi

Le droit français offre la possibilité aux sociétés anonymes à Conseil d'Administration de choisir entre la dissociation des fonctions de Président et de Directeur Général ou l'unicité de ces fonctions. Le Conseil d'Administration, tenu pour la première fois le 27 juin 2013, a décidé de dissocier les fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général.

- Composition du Conseil

Les statuts de la Société disposent que le Conseil d'Administration de la Société est composé de trois membres au moins et de dix-huit au plus. Le Conseil élit parmi les Administrateurs personnes physiques, un président et le cas échéant, un Vice-président pour une durée ne pouvant excéder celle de leurs mandats d'Administrateurs.

Les membres du Conseil d'Administration sont nommés par l'Assemblée Générale Ordinaire sur proposition du Conseil d'Administration pour une durée de trois ans.

Les statuts de la Société ne requièrent pas de membre indépendant au sein du conseil d'administration. De fait, eu égard à la nature des activités de la Société strictement limitées par son objet social, eu égard également à la taille de son bilan et au montant du capital social détenu en totalité par Amundi Group, le Conseil d'administration comprend un nombre restreint (5) d'administrateurs.

Le Conseil d'Administration de la Société ne comporte pas non plus de membres élus par les salariés. Les noms des Administrateurs ainsi que les fonctions et mandats qu'ils exercent vous sont indiqués dans le rapport de gestion.

Cette information vient en complément des éléments fournis dans le rapport de gestion conformément à l'article L.225-102-1 du Code de commerce (sur les mandats et fonctions des mandataires sociaux, ...).

- Missions et fonctionnement général du Conseil

Le Conseil d'Administration a pour mission de déterminer les orientations de l'activité de la Société et de veiller à leur mise en œuvre. La gestion quotidienne de la Société est de la compétence de la direction générale. Le Directeur Général se doit de communiquer à chaque Administrateur tous les documents et informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission. Le Conseil peut se saisir de toutes les questions intéressant la bonne marche de la société et régler les affaires qui la concernent. Le Conseil d'Administration peut procéder à tous les contrôles qu'il juge opportuns.

L'ordre du jour de chaque Conseil est arrêté par le Président, après consultation des différents secteurs de la Société. Les réunions du Conseil sont précédées de l'envoi d'un dossier comportant les points inscrits à l'ordre du jour ainsi que les dossiers nécessitant une analyse particulière et une information préalable. La transmission de ces documents s'effectue en moyenne six jours avant chaque séance du Conseil.

Les statuts prévoient la possibilité pour les Administrateurs de participer aux délibérations du Conseil par des moyens de visioconférence. Ils sont alors réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité sauf pour l'adoption de certaines mesures importantes prévues par la loi (établissement des comptes annuels, du rapport de gestion et des comptes consolidés). Cependant, aucun règlement intérieur permettant l'utilisation de cette possibilité n'a encore été mis en place.

Enfin, chaque Administrateur nouvellement nommé est informé de la politique de prévention des conflits d'intérêts et reçoit les éléments nécessaires à leur éventuelle déclaration.

- Information sur les séances du Conseil

Au cours de l'exercice écoulé, le Conseil d'Administration s'est réuni à deux reprises. La durée moyenne des séances du Conseil est d'une heure environ et permet un examen et une discussion approfondis des questions figurant à l'ordre du jour. Le taux moyen de présence pour l'ensemble des Administrateurs a été élevé (près de 70%).

L'ordre du jour des réunions a comporté en particulier les points suivants :

- Lors du Conseil du 31 mars 2014 :
 - o Arrêté des comptes au 31/12/2013 ;
 - o Convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire ;
 - o Convocation de l'Assemblée Générale Extraordinaire (devant se prononcer sur l'augmentation de capital).
- Lors du Conseil du 24 juillet 2014 :
 - o Activité Emissions d'Obligations structurées ;
 - o Approbation du Prospectus de base et renouvellement de l'autorisation d'émission ;

- Examen des comptes de la Société au 30 juin 2014.
- Règlement intérieur

Il n'existe aucun règlement intérieur établi en complément des statuts de la Société.

- Conventions « réglementées »

En 2014, il n'a été conclue aucune convention soumise à ce régime (article L. 225-38 du Code de commerce).

- Principes et règles arrêtés pour déterminer la rémunération des mandataires sociaux :

Les informations requises par l'AMF (Rapport d'octobre 2013) et l'article L.225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations des dirigeants mandataires sociaux des sociétés dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé ne sont pas présentées car aucune rémunération n'est versée par LCL Emissions à ses mandataires sociaux.

Il est rappelé que :

- LCL Emissions ne verse aucune rémunération fixe ou variable à ses dirigeants mandataires sociaux ;
- Aucun avantage particulier (indemnité due à raison de la prise de fonction, de la cessation ou du changement de fonction, de non concurrence), ni régime spécifique de retraite n'est accordé aux mandataires sociaux par LCL Emissions ;
- Aucun plan d'options de souscriptions ou d'achat d'actions (*stock options*), d'actions de performance, ou d'actions gratuites n'a été mis en place par LCL Emissions ;
- Les administrateurs de LCL Emissions ne perçoivent aucun jeton de présence au titre de leur mandat dans la Société.

- Présentation de l'organisation et du fonctionnement des comités (d'audit et des comptes/ des rémunérations/ des nominations)

LCL Emissions ne s'est pas doté de Comité d'audit, en application des dérogations prévues par l'article L.823-20 du Code de commerce.

LCL Emissions n'employant pas de moyens humains pour réaliser son activité, elle ne s'est pas dotée d'un Comité des rémunérations tel qu'imposé par l'article L 511-41-1 A du Code Monétaire et Financier.

L'obligation de créer des Comités spécialisés (Comité des risques, Comité des nominations et Comité des rémunérations) imposée par les dispositions de l'arrêté du 3 novembre 2014 (qui modifie le règlement 97-02) relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, ne s'imposera pas à LCL Emissions dont le total de bilan est inférieur au seuil d'assujettissement de 5 milliards d'euros fixé par l'article 104 dudit arrêté.

1.2. Présentation des limitations que le Conseil d'Administration apporte au pouvoir du Directeur Général

Il est précisé que le Conseil d'Administration de LCL Emissions n'a pas apporté de limitation particulière aux pouvoirs du Directeur Général.

1.3. Modalités de participation des Actionnaires à l'Assemblée Générale des Actionnaires

L'Assemblée Générale des Actionnaires est convoquée dans les formes requises par les statuts de LCL Emissions (convocation par lettre simple, 15 jours avant la tenue de l'Assemblée). Tout Actionnaire inscrit dans le Registre des Actionnaires de la Société à la date de l'Assemblée peut participer à l'Assemblée Générale.

Les pouvoirs de l'Assemblée Générale de LCL Emissions sont ceux d'une Assemblée Générale d'une Société Anonyme.

2. PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES

Définition du dispositif de contrôle interne

Le dispositif de contrôle interne est défini comme l'ensemble des dispositifs visant la maîtrise des activités et des risques de toute nature et permettant la régularité, la sécurité et l'efficacité des opérations, conformément aux références présentées au point 2.1 ci-après.

Ce dispositif et ces procédures comportent toutefois des limites inhérentes aux défaillances techniques ou humaines.

Il se caractérise donc par les objectifs qui lui sont assignés :

- application des instructions et orientations fixées par la Direction Générale,
- performance financière par l'utilisation efficace et adéquate des actifs et ressources du groupe ainsi que la protection contre les risques de pertes,
- connaissance exhaustive, précise et régulière des données nécessaires à la prise de décision et à la gestion des risques, en particulier la conformité de l'ensemble des activités de gestion aux réglementations, contrats et autres engagements applicables,
- conformité aux lois et règlements et aux normes internes,
- prévention et détection des fraudes et erreurs,
- exactitude, exhaustivité des enregistrements comptables et établissement en temps voulu d'informations comptables et financières fiables.

Les dispositifs mis en œuvre dans cet environnement normatif procurent d'ores et déjà un certain nombre de moyens, d'outils et de reportings au Conseil, à la Direction Générale et au management notamment, permettant une évaluation de la qualité des dispositifs de contrôle interne mis en œuvre et de leur adéquation (système de contrôle permanent et périodique, rapports sur la mesure et la surveillance des risques, plans d'actions correctrices ...).

2.1. Textes européens et français de référence en matière de contrôle interne

• Références légales et réglementaires

- Code monétaire et financier.
- Arrêté du 03/11/2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement soumises au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (abrogeant et remplaçant le Règlement 97-02 modifié relatif au contrôle interne des établissements de crédit et des entreprises d'investissement).
- Recueil des textes réglementaires relatif à l'exercice des activités bancaires et financières (établi par la Banque de France et le Comité Consultatif de la Législation et de la Réglementation Financière (CCLRF).
- Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers.

• Références propres à Amundi Group et à ses filiales

- Directive n°004-02 : « Délégations de pouvoirs » adoptée le 10 décembre 2008 et révisée le 07 avril 2014.
- Directive n°005-01 : « Sécurité des Systèmes d'Information » adoptée le 26 mai 2009 et révisée le 30 décembre 2009.
- Directive n°006-01 : « Usage des messageries électroniques » adoptée le 16 septembre 2010 et révisée le 24 novembre 2010.
- Directive n°007-01 : « Le risque de réputation » adoptée le 16 septembre 2010 et révisée le 24 novembre 2010.
- Directive n°008-01 : « Entrée en relation avec des tiers » adoptée le 16 septembre 2010 et révisée le 24 novembre 2010.
- Note d'organisation ORG-059-02 : Organisation de la Ligne Métier Risque Amundi Group publiée le 5 juillet 2010 et révisée le 1^{er} janvier 2015.
- Manuel de Compliance publié en février 2010, mis à jour en janvier 2014.
- Charte de l'Audit-Inspection d'Amundi Group, présentée le 01/03/2010 au Comité d'Audit et révisée en décembre 2014.
- Procédures et manuels établis en matière de Contrôle des Risques et de Conformité.

2.2. Principes d'organisation du dispositif de contrôle interne

a. Principes fondamentaux

Les principes d'organisation et les composantes des dispositifs de contrôle interne recouvrent des obligations en matière :

- d'information de l'organe délibérant (stratégies risques, limites fixées aux prises de risques et utilisation de ces limites, activité et résultats du contrôle interne),
- d'implication directe de l'organe exécutif dans l'organisation et le fonctionnement du dispositif de contrôle interne,
- de couverture exhaustive des activités et des risques, de responsabilité de l'ensemble des acteurs,

- de définition claire des tâches, de séparation effective des fonctions d'engagement et de contrôle, de délégations formalisées et à jour,
- de normes et procédures, notamment en matière comptable, formalisées et à jour.

Ces principes sont complétés par :

- des dispositifs de mesure, de surveillance et de maîtrise des risques de crédit, de marché, de liquidité, financiers, opérationnels (traitements opérationnels, processus informatiques), comptables (qualité de l'information financière et comptable), de non-conformité et juridiques,
- un système de contrôle s'inscrivant dans un processus dynamique et correctif, comprenant des contrôles permanents réalisés par les unités opérationnelles ou par des collaborateurs dédiés et des contrôles périodiques.

b. Pilotage du dispositif

Amundi Group est en charge du dispositif de contrôle interne de LCL Emissions.

Afin de veiller à la cohérence et à l'efficacité du dispositif de contrôle interne et au respect des principes énoncés ci-dessus sur l'ensemble du périmètre de contrôle interne d'Amundi Group, trois responsables distincts du Contrôle Périodique (Audit-Inspection), du Contrôle Permanent et du Contrôle de la Conformité ont été désignés. Dans le cadre des lignes métiers concernées :

- le responsable de l'Audit-Inspection est hiérarchiquement rattaché à l'Inspection Générale Groupe de Crédit Agricole S.A., et fonctionnellement au Directeur Général Délégué d'Amundi en charge des fonctions de Pilotage et de Contrôle,
- le responsable des Risques et des Contrôles Permanents est rattaché au Directeur des Risques et Contrôles Permanents Groupe de Crédit Agricole S.A. et au Directeur Général Délégué d'Amundi en charge des fonctions Pilotage et Contrôle,
- le responsable du Contrôle de la Conformité est rattaché au Directeur de la Conformité de Crédit Agricole S.A. et au Directeur Général Délégué d'Amundi en charge des fonctions de Pilotage et Contrôle.

Par ailleurs, conformément à l'arrêté du 19 janvier 2010 modifiant le règlement 97-02, un responsable de la « Filière Risques » a été désigné, il s'agit du responsable des Risques et des Contrôles Permanents d'Amundi Group. Il a notamment vocation à alerter les organes exécutif et délibérant de toute situation pouvant avoir un impact significatif sur la maîtrise des risques.

Le Comité de Contrôle Interne d'Amundi Group, présidé par le Directeur Général (ou son représentant, en la personne d'un des Directeurs Généraux Délégués), réunit le Directeur Général Délégué d'Amundi en charge des fonctions Pilotage et Contrôle, le Responsable de l'Audit-Inspection, le Responsable des Risques et du Contrôle Permanent, le Responsable du Contrôle de la Conformité, ainsi que le Directeur de l'Inspection Générale Groupe Crédit Agricole et le Responsable du Pôle d'Inspection « Gestion d'Actifs-Assurance-Finances Groupe ».

Le Comité est chargé lors de ses réunions semestrielles de :

- faire un point sur le dispositif de contrôle interne et le système de contrôle mis en œuvre,
- procéder à l'examen des principaux risques de toute nature auxquels est exposée l'entité et des évolutions intervenues dans les systèmes de mesure des risques et des résultats,
- prendre toute décision nécessaire pour remédier aux faiblesses du contrôle interne,

- suivre la mise en œuvre des engagements pris à la suite des missions d'audit internes et externes,
- décider des mesures correctives des carences relevées par les missions d'audit ainsi que par les reportings d'activité et de contrôle dont disposent les responsables des fonctions de contrôle ou le management au sein de l'entité.

c. Rôle de l'organe délibérant

L'organe délibérant est informé de l'organisation, de l'activité et des résultats du contrôle interne. Il est impliqué dans la compréhension des principaux risques encourus par l'entreprise. Il détermine et arrête les stratégies et limites de risques de la société.

Il approuve l'organisation générale de l'entreprise ainsi que celle de son dispositif de contrôle interne, notamment en approuvant le présent rapport du Président relatif notamment aux procédures de contrôle interne et de gestion des risques.

d. Rôle de l'organe exécutif

L'organe exécutif est directement impliqué dans l'organisation et le fonctionnement du dispositif de contrôle interne. Il s'assure que les stratégies et limites de risques sont compatibles avec la situation financière (niveaux des fonds propres, résultats) et les stratégies arrêtées par l'organe délibérant.

L'organe exécutif définit l'organisation générale de l'entreprise et s'assure de sa mise en œuvre efficiente par des personnes compétentes. En particulier, il fixe clairement les rôles et responsabilités en matière de contrôle interne et s'assure que les moyens attribués sont adéquats.

Il veille à ce que des systèmes d'identification et de mesure des risques, adaptés aux activités et à l'organisation de l'entreprise, soient adoptés. Il veille également à ce que les principales informations issues de ces systèmes lui soient régulièrement reportées.

Il s'assure que le dispositif de contrôle interne fait l'objet d'un suivi permanent, destiné à vérifier son adéquation et son efficacité. Il est informé des principaux dysfonctionnements que le dispositif de contrôle interne permet d'identifier et des mesures correctrices proposées.

e. Contrôle interne consolidé

Conformément aux principes en vigueur au sein du Groupe, le dispositif de contrôle interne d'Amundi Group s'applique sur un périmètre large visant à l'encadrement et à la maîtrise des activités et à la mesure et à la surveillance des risques sur base consolidée.

Ce principe appliqué par chaque entité du Groupe Crédit Agricole à ses propres filiales, permet de décliner le dispositif de contrôle interne selon une logique pyramidale et renforce la cohérence entre les différentes entités du Groupe.

Ainsi, pour ce qui concerne LCL Emissions, Amundi Group est en charge du dispositif de contrôle interne et effectue une identification et une surveillance consolidée des activités, des risques et de la qualité des contrôles au sein de ses filiales, notamment en ce qui concerne les informations comptables et financières.

2.3. Description synthétique du dispositif de contrôle interne et de maîtrise des risques auxquels est soumise l'entreprise

a. Typologie des risques

Les risques encourus par LCL Emissions sont des risques de crédit, de marché, et de liquidité concernant les actifs d'adossement des émissions réalisées.

Par ailleurs, LCL Emissions est exposée à des risques transversaux : risque de non-conformité et risque juridique, risque opérationnel, risque informatique et risque comptable.

b. Dispositif de contrôle des risques

Le dispositif de contrôle des risques de l'activité de LCL Emissions repose sur :

- la définition d'une stratégie risques pour l'activité, qui impose un adossement en back-to-back des opérations et définit les produits autorisés ;
- une validation de ce dispositif en Comité Risques Amundi Group ;
- une surveillance des risques de contrepartie, du correct adossement des opérations et du respect des règles de gestion.

En 2014, aucun risque majeur ou notable n'a été identifié.

c. Dispositif de contrôle des risques de non-conformité

Le dispositif de contrôle des risques de non-conformité vise à se prémunir contre les risques de non-conformité aux lois, règlements et normes internes relatives notamment aux activités de services d'investissement, à la prévention du blanchiment de capitaux et la lutte contre le financement du terrorisme et la prévention et lutte contre la fraude externe et interne.

Ce dispositif est mis en œuvre conformément aux procédures et recommandations édictées par les régulateurs Français et Européens.

Le dispositif de contrôle des risques de non-conformité, y compris en matière de lutte anti-blanchiment et de lutte contre le financement du terrorisme, de prévention de la fraude et de la corruption, fait l'objet d'une revue mensuelle lors du comité Compliance. Lors de ce comité, les résultats des contrôles effectués sont commentés, et d'éventuelles mesures correctrices décidées. Cette instance est également chargée de valider la cartographie des risques de non-conformité et le plan d'action qui l'accompagne.

En 2014, aucun risque majeur ou notable n'a été identifié.

d. Dispositif de Sécurité Financière

Le dispositif de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme est encadré par des procédures spécifiques, qui prévoient, notamment, un ajustement des diligences d'entrée en relation en fonction de la typologie des clients et de leur lieu de résidence.

Le placement des notes émises par LCL Emissions est effectué par Amundi Finance qui en assure la commercialisation uniquement au profit de distributeurs et clients directs

institutionnels régulés avec lesquels sont conclus des contrats de souscription et contrats de distribution qui prévoient que le distributeur s'acquittera des obligations en matière de connaissance relative à sa clientèle.

Les dossiers clients sont constitués, répertoriés et validés par la Compliance dans un système informatique dédié.

Le dispositif de surveillance inclut également le contrôle des personnes politiquement exposées.

En 2014, aucun risque majeur ou notable n'a été identifié.

e. Dispositif de contrôle interne de l'information comptable et financière

LCL Emissions publie des comptes individuels, qui sont consolidés dans les comptes d'Amundi Group et de ses actionnaires :

- intégrés globalement dans les comptes consolidés d'Amundi Group, de Crédit Agricole S.A. et du Groupe Crédit Agricole,
- mis en équivalence dans les états financiers de Société Générale.

La Direction Financière d'Amundi Group assure la responsabilité de l'élaboration des états financiers de LCL Emissions.

La Direction Financière met en œuvre les systèmes d'information comptable et financière lui permettant d'élaborer les données de LCL Emissions dans les conditions de sécurité satisfaisantes.

La documentation de l'organisation des procédures et des systèmes d'information concourant à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière est assurée par le manuel des procédures comptables d'Amundi Group, mis à jour en permanence, ainsi que par une cartographie des outils et processus concourant à la production et au contrôle de l'information comptable et financière. La formalisation des procédures relatives aux contrôles est également réalisée.

Elle se dote, conformément aux recommandations en matière de contrôle permanent de l'information comptable et financière, des moyens de s'assurer de la qualité des données comptables, notamment sur les aspects suivants : conformité aux normes applicables, réconciliation des résultats comptables et de gestion.

Le dispositif de contrôle comptable au sein de la Direction Financière s'appuie sur des contrôles exercés par les équipes comptables en premier lieu, par le Contrôle de gestion, par l'équipe de Consolidation, par la Trésorerie ainsi que par une cellule de Contrôle comptable dédiée rattachée au Directeur Financier. Il s'appuie également sur les contrôles effectués par le Back-Office et par la Direction des Risques.

Le contrôle permanent comptable 2^{ème} degré - 2^{ème} niveau est assuré par une équipe dédiée et indépendante au sein de la Direction des Risques.

f. Relations avec les Commissaires aux comptes

Conformément aux normes professionnelles en vigueur, les Commissaires aux comptes mettent en œuvre les diligences qu'ils jugent appropriées sur l'information comptable et financière publiée :

- audit des comptes individuels,
- lecture d'ensemble des supports de présentation de l'information financière publiée.

Dans le cadre de leur mission légale, les Commissaires aux comptes présentent au Conseil d'administration de LCL Emissions les conclusions de leurs travaux.

g. Contrôle périodique (Inspection Générale / Audit)

L'Audit-Inspection d'Amundi Group assure le contrôle périodique de LCL Emissions, de façon indépendante des unités opérationnelles, en application du règlement 97-02 modifié.

Le plan annuel d'audit s'inscrit dans un cycle pluriannuel, visant à l'audit régulier, selon une périodicité adaptée à la nature et à l'intensité des risques, de toutes les activités et entités du périmètre de contrôle interne.

a. Dispositif de contrôle de la Continuité d'Activité

Le plan de continuité d'activité (PCA) de LCL Emissions, filiale à 100% d'Amundi Finance est intégré dans celui d'Amundi qui fournit des solutions opérationnelles face à des sinistres potentiels. Le PCA intervient là où les moyens de sécurité mis en œuvre par les fonctions de support d'Amundi ne se sont pas avérés suffisants pour prévenir un sinistre.

Le PCA de LCL Emissions repose sur trois piliers : le plan de repli utilisateurs, le plan de secours informatique et le dispositif de gestion de crise. L'efficacité de ces dispositifs est mesurée au moins une fois par an par des exercices. Les insuffisances réalisées font l'objet de plans d'amélioration.

Le plan de repli utilisateurs (PRU) a pour objectif la mise à disposition de locaux, de mobilier, d'outils bureautiques et de communication au personnel de l'entreprise. Depuis 2013, Amundi Paris dispose d'un nouveau site de repli localisé près de Paris d'une capacité totale de 700 positions dont 300 dédiées à Amundi. Un exercice de repli utilisateurs a été réalisé le 21 novembre 2014 : 150 personnes se sont déplacées et ont pu valider sans réserves l'ensemble des processus critiques liés à leur activité. Cet exercice a concerné toutes les entités d'Amundi Group et ses filiales en France.

Le plan de secours informatique (PSI) a pour objectif de pallier la perte partielle ou totale d'un site de production informatique. Le PSI d'Amundi Paris est placé sous la responsabilité du GIE informatique d'Amundi (Amundi ITS). Les applications reposent sur des systèmes redondants, tant au niveau des données que des serveurs, répartis en haute disponibilité et répliqués en temps réel entre deux sites de production situés à Marcoussis et Clichy. Les systèmes bureautiques, les flux financiers et la téléphonie sont hébergés sur le site de Cotentin secouru par le site de Marcoussis et Montigny le Bretonneux. Le PSI des sites Marcoussis / Clichy a été testé avec succès du 16 au 24 novembre 2013 (une semaine de fonctionnement sur le site de Clichy seul). Celui des sites Cotentin / Clichy sur Marcoussis a été testé avec

succès la semaine du 14 au 21 juin 2014 (une semaine de fonctionnement complet sur Marcoussis). Ces deux exercices ont validé le PSI d'Amundi.

Le dispositif de gestion de crise a pour objectif d'assurer la remontée, l'analyse et le traitement des alertes, puis la coordination des acteurs chargés du déploiement des plans de secours et des métiers sinistrés. Ce dispositif repose essentiellement sur un outil d'alerte (PCA Live), indépendant du système d'information et alimenté quotidiennement par le référentiel des personnes du groupe. Il permet également de centraliser les informations, documentations et procédures du PCA. Cet outil permet de contacter tout ou partie des collaborateurs par email et SMS.

* * *

Conformément aux dispositifs et procédures existants au sein de LCL Emissions et aux modalités d'organisation communes aux entités du Groupe Crédit Agricole décrites ci-avant, le Conseil d'Administration, la Direction Générale et les composantes concernées de l'entreprise sont tenus informés avec précision du contrôle interne et du niveau d'exposition aux risques, ainsi que des axes de progrès enregistrés en la matière et de l'avancement des mesures correctrices adoptées dans le cadre d'une démarche d'amélioration continue. Cette information est retranscrite notamment au moyen de reportings réguliers d'activité, des risques et de contrôle.

Le Président du Conseil d'Administration,
Fathi Jerfel



LCL Emissions

Rapport du commissaire aux comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du code de commerce, sur le rapport du Président du conseil d'administration de la société LCL Emissions

(Exercice clos le 31 décembre 2014)



Rapport du commissaire aux comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du code de commerce, sur le rapport du Président du conseil d'administration de la société LCL Emissions

(Exercice clos le 31 décembre 2014)

Aux Actionnaires
LCL Emissions
90 boulevard Pasteur
75015 Paris

En notre qualité de commissaire aux comptes de la société LCL Emissions et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

*PricewaterhouseCoopers Audit, SA, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone: +33 (0)1 56 57 58 59, Fax: +33 (0)1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société Anonyme au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-Sur-Seine, Nice, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du code de commerce.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 29 avril 2015

Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit



Emmanuel Benoist

Rapports des Commissaires aux comptes

LCL EMISSIONS

**Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels**

(Exercice clos le 31 décembre 2014)



Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2014)

Aux actionnaires,
LCL Emissions
90, boulevard Pasteur
75015 Paris

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société LCL Emissions, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations comptables retenues.

*PricewaterhouseCoopers Audit, SA, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone: +33 (0)1 56 57 58 59, Fax: +33 (0)1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société Anonyme au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-Sur-Seine, Nice, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérifications et informations spécifiques

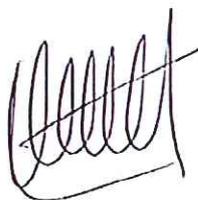
Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, l'exactitude et la sincérité de ces informations appellent de notre part l'observation suivante : comme indiqué dans le rapport de gestion, ces informations n'incluent pas les rémunérations et avantages versés par les sociétés contrôlant votre société aux mandataires sociaux concernés au titre de leurs fonctions de salariés des groupes Amundi Group et Crédit Agricole S.A.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 29 avril 2015

Le Commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit



Emmanuel Benoist

LCL Emissions

**Rapport spécial du commissaire aux comptes
sur les conventions réglementées**

**(Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice
clos le 31 décembre 2014)**



Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

(Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice
clos le 31 décembre 2014)

Aux Actionnaires
LCL Emissions
90, boulevard Pasteur
75015 Paris

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du code de commerce.

*PricewaterhouseCoopers Audit, SA, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone: +33 (0)1 56 57 58 59, Fax: +33 (0)1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société Anonyme au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-Sur-Seine, Nice, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

LCL Emissions

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

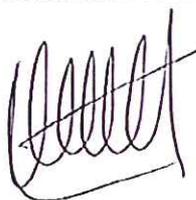
Exercice clos le 31 décembre 2014 - Page 2

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 29 avril 2015

Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit



Emmanuel Benoist

Honoraires des Commissaires aux comptes

HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les honoraires de la lettre de mission (Hors taxes) de nos Commissaires aux comptes, au titre de l'exercice 2014, s'élèvent à :

PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT (Commissaire aux comptes titulaire)	: 12 351,56 € HT
Etienne BORIS (Commissaire aux comptes suppléant)	: 0 € HT

Déclaration du Directeur Général Délégué

LCL EMISSIONS
Société Anonyme
Au capital de 225 008 euros
Siège social : 90, boulevard Pasteur 75015 Paris
529 234 940 RCS Paris

Déclaration du Directeur Général Délégué

Nous attestons, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à notre connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

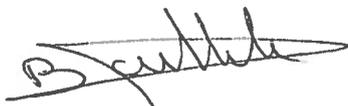
Nous attestons, à notre connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société, et que le rapport de gestion et le rapport annuel du Président présentent un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquelles elle est confrontée.

Nous avons obtenu des Commissaires aux comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document.

Les informations financières présentées dans ce document ont fait l'objet de rapports des Commissaires aux comptes.

Paris, le 27/04/2015

Béatrice PAILLOLE
Directeur Général Délégué



LCL EMISSIONS
90 boulevard Pasteur
75015 Paris
RCS Paris 529 234 940